

Il s'agissait de M. Frank S. Capon, vice-président de Du Pont of Canada, et, dans le cas de cette société, c'est la poignée d'hommes qui, aux États-Unis, contrôle l'E.I. Dupont de Nemours and Co. qui prend les décisions fondamentales. M. Capon s'adressait à la Society of the Chemical Industry qui tenait à Montréal une réunion dont, même en faisant abstraction de la candeur de l'orateur, la population canadienne aurait intérêt à se préoccuper.

On estime généralement que l'industrie chimique est l'une des principales sources d'expansion rapide dans une société industrielle; cependant, le président d'une société de la Couronne, M. E. R. Rowzee de la Polymer Corp., a averti que, étant donné la condition présente de cette industrie au Canada, sa survie pourrait dépendre des subventions à l'ancienne mode. Discrètement, le ministre du Commerce s'est penché sur les problèmes de l'industrie et a préparé un rapport confidentiel.

Sans doute faudra-t-il qu'un député du Nouveau parti démocratique fasse inscrire une motion au *Feuilleton* demandant un ordre de dépôt de documents à l'égard de ce rapport, luttant encore une fois contre le silence du gouvernement qui a cependant utilisé l'argent des contribuables pour sa préparation. Puis, on lit:

Quand une des industries qui sont un important facteur d'expansion à l'ère industrielle se trouve en mauvaise posture dans notre pays, il faut d'abord mettre en cause la qualité des décisions qu'on y a prises. Nous constatons immédiatement que, dans le cas qui nous concerne, ces décisions ne se prennent pas au Canada. M. Capon l'a reconnu franchement, ces décisions se prennent ailleurs, en l'occurrence, en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Que le processus de décision étranger puisse être mis en cause apparaît clairement dans le commentaire d'un haut fonctionnaire d'Ottawa, intéressé à l'industrie, au sujet des propos tenus par MM. Rowzee et Capon:

«La difficulté fondamentale réside en ce que les unités de production ne sont pas assez vastes; il faut reconnaître cependant que l'industrie prend parfois des décisions fort étonnantes. La concurrence l'amène à accélérer sa production à outrance et elle se trouve alors aux prises avec les difficultés qu'elle avait elle-même prévues.»

La situation serait différente s'il y avait surproduction et si les décisions pertinentes étaient prises au Canada, mais il se trouve que les consommateurs canadiens ont les mains liées parce qu'ils ne peuvent pas influencer sur les décisions prises dans d'autres pays, et c'est pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) devrait présenter une mesure pour régler le problème.

Je me souviens de l'époque où le ministre et moi-même faisons partie d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Il était coprésident de ce comité chargé d'étudier le problème du grand cartel international régis-

sant les fournitures de quinine, y compris le médicament appelé Quinidine. A l'époque, les hommes et les femmes de notre pays qui souffraient du cœur avaient besoin de ce médicament, mais son prix a subi une hausse astronomique à cause des opérations du cartel en Grande-Bretagne, en Hollande et aux États-Unis. La loi d'alors nous empêchait d'agir au Canada, tout comme la loi actuelle. Voilà ce qu'on peut reprocher à cette mesure. En un sens, monsieur l'Orateur, elle est intouchable. La plupart d'entre nous sont d'accord là-dessus, mais cela ne suffit pas à régler les problèmes des consommateurs.

Hier, j'ai entendu avec stupéfaction un éminent député des premières banquettes de l'opposition officielle s'inquiéter des libertés civiles des sociétés et de la violation possible de ces droits par cette proposition de loi. Si nous devons choisir dès maintenant entre les libertés civiles des sociétés et celles des consommateurs, la plupart des Canadiens donneront certainement la haute priorité à ces derniers. Les libertés civiles des sociétés reflètent un pourcentage relativement faible de la population, et j'estime que nous devons être prêts à protéger à tout prix les intérêts des consommateurs.

Le ministre se souviendra, j'espère, qu'il compte une seconde et meilleure moitié—je ne fais pas allusion à son épouse. Il est certes ministre des Corporations, mais il est également ministre de la Consommation. J'ai toujours pensé qu'on avait tort d'imposer à un seul ministère un conflit d'intérêts, celui des sociétés et celui des consommateurs. Mon expérience m'a appris qu'en pareil cas, ce sont les consommateurs qui en souffrent.

Les consommateurs canadiens s'en remettent au ministre pour leur venir en aide. Ils espèrent qu'il présentera une mesure salutaire pour protéger leurs intérêts auxquels certaines acquisitions et l'activité de certaines sociétés gigantesques ont gravement nuï ces derniers mois. Je le répète, monsieur l'Orateur, cette mesure vise à protéger les actionnaires et les personnes en rapport avec les sociétés. Mais il y a une foule de gens qui ne sont pas dans ce cas-là. A vrai dire, la majorité des Canadiens ont besoin de la protection du ministère de la Consommation et des Corporations. Plus tôt on scindera ce ministère, plus je m'en réjouirai.

J'aimerais que le ministre continue à s'occuper de la consommation et laisse les sociétés aux soins attentifs d'un autre titulaire. On manifeste de l'autre côté de la Chambre une foule de soins attentifs pour les sociétés et